



Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Compte rendu 3

Table d'information et d'échanges – Organismes du milieu et entreprises

Date de la rencontre : mercredi 31 mars 2004 – 15h00

Lieu de la rencontre : bureaux d'Hydro-Québec à La Tuque

Personnes présentes :

M. Réjean Gaudreault, Ville de La Tuque (maire)
M. Elzéar Lepage, Ville de La Tuque
M. Michel Lamarre, pourvoirie Windigo
M. Jean-Claude Farrar, pourvoirie du Lac Oscar
M. Michel Leclerc, Zec Frémont
M. Jean-Pierre Duclos, Zec Frémont
M. Robert Martel, Association des propriétaires de chalet de Vandry
M. Réjean Lavallée, Association des propriétaires de chalet de Vandry
Mme Danielle Rémillard, CLD du Haut-Saint-Maurice
M. André Landry, Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
Mme Rollande Savoie, Association des pourvoyeurs de la Mauricie
M. Éric Couture, Abitibi-Consolidated
M. Simon Cocoo, conseil des Atikamekw de Wemotaci
Mme Louise Pelletier, Hydro-Québec, directrice régionale Mauricie et Production Des Cascades
Mme Ginette R. Dontigny, Hydro-Québec, conseillère - Communications et Collectivités
M. Denis Bergeron, Hydro-Québec, administrateur d'ingénierie
M. Paul-Roland Jeanty, Hydro-Québec, ingénieur - Planification des projets de production
Mme Céline Belzile, Hydro-Québec, chargée de projet – Environnement
Mme Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec, stagiaire Environnement
M. Bertrand Énard, Hydro-Québec, conseiller – Environnement
Mme Guylaine Lavallée, Alliance Environnement

Note : La présentation du projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par les représentants d'Hydro-Québec a été intercalée par des questions des participants. Ces dernières ont été regroupées de façon à faciliter la lecture de ce compte rendu.

Accueil

Mme Ginette R. Dontigny remercie les personnes présentes pour leur participation à la table d'information et d'échanges. Elle décrit l'ordre du jour et présente les représentants d'Hydro-Québec.

Mme Louise Pelletier souhaite la bienvenue aux participants. Elle précise les buts poursuivis par cette rencontre, présente l'état d'avancement du projet puis, elle invite les participants à se présenter.

Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Les représentants d'Hydro-Québec présentent tour à tour les impacts du projet et les mesures d'atténuation.

- **Mme Céline Belzile présente :**

- les composantes étudiées (milieux biophysique et humain)
- les impacts du projet sur le mercure dans la chair des poissons
- les impacts du projet sur la végétation terrestre et les milieux humides ainsi que les mesures d'atténuation
- les impacts du projet sur le poisson et les mesures d'atténuation
- les impacts du projet sur les oiseaux et les mesures d'atténuation
- les impacts du projet sur les mammifères et les mesures d'atténuation

- **M. Bertrand Émard présente :**

- l'impact du projet sur la villégiature (pendant la construction) et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur les activités de navigation (pendant la construction) et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur les activités de pêche, de chasse et de piégeage (pendant la construction) et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur la motoneige et le VTT (pendant la construction) et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur la villégiature (pendant l'exploitation)
- l'impact du projet sur la navigation (pendant l'exploitation) et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur les activités de pêche, de chasse et de piégeage (pendant l'exploitation) et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur le réseau routier (pendant la construction) et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur le réseau routier (pendant l'exploitation)
- l'impact du projet sur les activités forestières et les mesures d'atténuation ou de compensation
- l'impact du projet sur le paysage et les mesures d'atténuation
- l'impact du projet sur l'archéologie

- **M. Denis Bergeron présente des informations relatives à l'évolution du projet :**
 - une brève description du projet
 - les dates cibles (calendrier de réalisation)
 - le programme directeur sommaire
 - la localisation du campement
- **M. Denis Bergeron poursuit en présentant :**
 - l'impact du projet sur la voie ferrée du CN et les mesures d'atténuation
 - les travaux à réaliser sur les chemins et la voie ferrée
 - l'impact du projet sur les infrastructures de Wemotaci et les mesures d'atténuation

Questions (Q) – Commentaires (C) / Réponses (R)

Q : Allez-vous avoir le droit de refermer des chemins ouverts ? Selon la loi, nul ne peut fermer un chemin ouvert. (Mme Rollande Savoie).

R : Il s'agit surtout de chemins temporaires d'hiver que nous comptons refermer. Pour les autres, le MRN nous a effectivement avisé que des discussions devront avoir lieu sur le sujet. (Mme Céline Belzile).

Q : Qui est responsable du suivi de l'efficacité des frayères réaménagées ? (M. Robert Martel).

R : Hydro-Québec s'engage face au ministère des Pêches et des Océans à faire un suivi qui s'étendra sur plusieurs années pour vérifier l'efficacité des mesures. (M. Denis Bergeron).

Q : Y a-t-il beaucoup de dynamitage prévu ? (M. Jean-Claude Farrar).

R : Lors de l'excavation des aménagements, il y aura du dynamitage, 1 à 2 fois par jour. Les utilisateurs de la zone concernée seront informés à l'avance des travaux de dynamitage. Il y aura dans le journal local, des informations sur l'avancement du projet. (Mme Louise Pelletier et M. Denis Bergeron)

C : Il sera difficile d'informer par le journal local les exploitants en forêt. Il serait préférable de leur envoyer l'information par courriel. (Mme Rollande Savoie).

R : Il sera possible de leur communiquer de l'information autrement que par le journal. D'ailleurs, nous comptons mettre sur pied un site Internet sur les travaux. (Mme Louise Pelletier et M. Bertrand Émard)

Q : Est-il possible d'envisager que les commerçants qui vendent des permis de chasse et de pêche puissent transmettre de l'information sur la réalisation des travaux ? (Mme Louise Pelletier)

R : C'est une bonne idée. (Mme Rollande Savoie).

Q : Serait-il utile d'informer les motoneigistes sur les travaux ? (Mme Louise Pelletier).

R : Ce sera difficile d'informer les motoneigistes car ce ne sont pas des sentiers fédérés. Un bulletin d'information sur les travaux pourra être envoyé aux villégiateurs. (M. Bertrand Énard).

Q : Après combien de temps la pêche va-t-elle s'améliorer ? (M. Réjean Lavallée)

R : Habituellement, il y a une hausse de la productivité dès la 1^{ère} ou 2^{ème} année après la mise en eau. La pêche devrait s'améliorer 4 à 5 ans après la mise en eau. (Mme Céline Belzile et M. Bertrand Énard).

C : Le chemin menant aux Rapides-des-Cœurs, qui passera sur le territoire de la pourvoirie du Lac Oscar, entraînera une amélioration de l'accessibilité au territoire libre. Cette ouverture du territoire demandera une surveillance accrue de la part de la pourvoirie. (M. Jean-Claude Farrar).

Q : Dans l'étude sur la circulation, est-ce que tous les types de véhicule ont été comptabilisés ? (M. Éric Couture).

R : Oui, tous les types de véhicule ont été comptabilisés. À partir des observations, une estimation du nombre moyen de véhicules par jour a été faite. (M. Bertrand Énard).

Q : Le bois sera-t-il considéré sous-CAAF ou hors-CAAF ? (M. Éric Couture).

R : Cette information sera disponible dans quelques mois, des discussions sont en cours avec le ministère à ce sujet. (M. Denis Bergeron).

Q : Quand le déboisement, le long de la rivière, sera-t-il effectué ? (M. Robert Martel).

R : Le déboisement sera fait au cours des hivers 2005-2006 et 2006-2007. (M. Denis Bergeron).

Q : Y aura-t-il des travaux 12 mois par année ? (M. Jean-Pierre Duclos).

R : Oui, il y aura des travaux 12 mois par année. (M. Denis Bergeron).

Q : L'accessibilité au campement se fera-t-elle par la route 25 ou par la route du Pk 60 ? (M. Jean-Claude Farrar).

R : Ceci n'est pas encore déterminé. (M. Denis Bergeron).

C : Il paraît avantageux d'accéder au campement par la route du Pk 60 et non par la route 25. (M. Michel Leclerc).

R : Nous en prenons bonne note. (M. Denis Bergeron).

Q : Pour le campement, s'agira-t-il d'installations préfabriquées ? (M. Réjean Gaudreault).

R : Oui, il s'agira de roulottes et de modules préfabriqués. (M. Denis Bergeron).

Q : Y aura-t-il un chemin qui traversera sur le barrage des Rapides-des-Cœurs. (M. Michel Lamarre).

R : Il y aura une route pour l'entretien seulement. Il n'y aura pas de lien interrives. (Mme Louise Pelletier).

Q : Est-ce que le barrage des Rapides-des-Cœurs pourra éventuellement être haussé ? (M. Robert Martel).

R : Non, il n'est pas conçu pour ça. (M. Denis Bergeron).

Q : Y a-t-il des mesures d'atténuation pour les effets des travaux de construction sur le tourisme ou cela fait partie de l'entente avec la Ville de La Tuque ? (Mme Rollande Savoie).

R : Ça fait effectivement partie de l'entente avec la Ville de La Tuque. De plus, dans un avenir rapproché, il y aura plus d'ouverture pour des visites de centrales. (Mme Louise Pelletier).

Q : Est-il possible d'avoir des informations sur la ligne de transport ? (Mme Rollande Savoie).

R : C'est une autre équipe d'Hydro-Québec qui s'occupe du projet de ligne. L'étude de localisation de la ligne est en cours. Les propositions de tracés de ligne seront présentées aux principaux concernés du milieu en juin prochain. (Mme Ginette R. Dontigny).

Grille des préoccupations

Mme Louise Pelletier informe les participants qu'une mise à jour de la grille des préoccupations liées au projet leur sera remise ultérieurement et qu'il est toujours possible d'y faire des ajouts.

Activités à venir

Mme Louise Pelletier informe les participants qu'une autre rencontre aura possiblement lieu à l'automne, avant les audiences publiques pour leur rappeler les grandes lignes du projet.

Remerciements

Mme Louise Pelletier remercie les personnes présentes pour leur participation à la rencontre.

Fin de la rencontre

18h00